

Lettre ouverte

Les professionnels de l'accompagnement des personnes âgées dénoncent un manque de moyens récurrent

Les professionnels de la gérontologie, engagés dans une approche sociale, publique ou associative, dénoncent, à travers une lettre ouverte commune de l'AD-PA et la FNAQPA adressée aux pouvoirs publics, l'urgence à traiter plus dignement les anciens. La pandémie avait, en dépit de leur dévouement, pointé le manque de personnels. La situation, depuis, s'est un peu plus dégradée.

Alors qu'un épisode de canicule s'installe sur pays, l'AD-PA et la FNAQPA* alertent, dans une lettre ouverte commune, les pouvoirs publics sur le sort des personnes âgées. Mais, au-delà de la menace plus grande pour les grands aînés que constitue ce coup de chaud sans fin, c'est plus durablement leur quotidien qui interpelle les deux associations. Car les mesures, depuis longtemps nécessaires, adoptées au sortir de la pandémie se sont, pour le secteur de la prise en charge des personnes âgées, avérées en partie contre-productives. « La France, a déploré Pascal Champvert, président de l'AD-PA, lors d'une visioconférence, jeudi, est en retard avec six professionnels pour dix personnes âgées contre huit ailleurs voire dix. La crise sanitaire a fini d'épuiser les personnels. Beaucoup ont quitté la profession. Les conditions de travail sont telles que les nouveaux renoncent dès le premier stage... Pas totalement financés pour les deux tiers des établissements et services, le Ségur de la santé et l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile ont obligé les employeurs, pour absorber les hausses de salaires, à embaucher moins et donc à rendre le travail plus difficile encore. »

Inacceptable variable d'ajustement

« A ces mesures, a abondé Didier Sapy, directeur général de la FNAQPA, s'ajoute la hausse des dépenses courantes qui ne sont pas compensées, au contraire d'autres secteurs. La hausse des coûts de l'énergie peut aller jusqu'à 300 euros par mois et par résident en établissement ! »

« La réponse de la plupart des départements, a-t-il poursuivi, n'est pas à la hauteur avec un taux directeur de 0 à 1 %, 2 % dans le meilleur des cas. Quant à l'État, il se contente d'une augmentation de 0,47 % des dotations. La seule variable d'ajustement dont dispose aujourd'hui le gestionnaire d'établissement et service habilité à l'aide sociale est la qualité de

vie des personnes âgées. Aucun ministre, aucun président de département n'osera le dire, mais c'est la réalité. Nous ne l'acceptons pas. »

Des personnes citoyennes

D'où cette « Lettre ouverte pour une société plus juste qui traite dignement ses anciens ». Dans l'immédiat, d'abord, avec la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour les établissements et les services à domicile passant par : « la création de deux postes dans chaque établissement et service à domicile ; le financement intégral des légitimes augmentations salariales accordées aux salariés (Ségur, avenant 43...) ; un bouclier inflation compensant les augmentations des tarifs de l'ensemble des fournitures et tout particulièrement de l'énergie ».

À moyen terme, ensuite, avec « une loi Grand Age donnant les grandes lignes d'un accompagnement pour des personnes âgées considérées comme citoyennes à leur domicile ou en établissement, mais aussi l'allègement des normes pesant sur les établissements et services à domicile, l'instauration d'un ratio de 8 pour 10 en établissement, l'instauration d'un tarif de 30 € dans les services à domicile et, enfin, la mise en place d'une prestation autonomie favorisant la prise en charge financière des services à domicile ou de la vie en établissement pour les personnes âgées et leurs familles ».

« Une véritable prestation autonomie, a insisté Pascal Champvert, accompagnant nos aînés partout où ils se trouvent, c'est bien le minimum qu'on leur doit. ».

() Respectivement : Association des Directeurs au service des Personnes Âgées et Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Âgées.*

Jérôme Pilleyre